

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 9. — Cl. 3.

N° 807.430

Rasoir de sûreté perfectionné.

Société anonyme : ÉTABLISSEMENTS B. BOHIN FILS résidant en France (Seine).

Demandé le 20 juin 1936, à 14^h 47^m, à Paris.

Dé livré le 19 octobre 1936. — Publié le 12 janvier 1937.

Les rasoirs de sûreté comportent généralement un peigne et un chapeau entre lesquels est serrée une mince lame à bords tranchants. Pour que l'instrument ait sa
5 pleine efficacité, il convient que les arêtes tranchantes fassent saillie d'une quantité déterminée avec précision et uniforme par rapport aux surfaces du peigne et du chapeau qui s'appliquent contre la peau du
10 visage et que la lame ne puisse ni se déplacer ni vibrer pendant l'usage. Or ces conditions optima ne se rencontrent pas dans les rasoirs courants.

La présente invention a pour objet un
15 rasoir perfectionné qui appartient à la catégorie définie ci-dessus et satisfait aux desiderata exprimés plus haut.

L'une des particularités du rasoir objet de l'invention réside dans le fait que les
20 points d'appui de la lame contre les deux pièces qui l'enserrent appartiennent à des surfaces usinées et rectifiées-ménagées sur les pièces en question de façon telle que ladite
25 lame soit maintenue suivant des lignes strictement parallèles à sa ou à ses arêtes tranchantes et à faible distance de celles-ci, les lignes en question s'étendant de façon continue sur toute la largeur de l'instrument; en fait le peigne comporte pour le ou les bords
30 tranchants de la lame une ou deux nervures continues, limitées extérieurement par une arête rectiligne qui intervient seule comme

appui sur le peigne pour ladite lame quand celle-ci s'incurve après mise en place du chapeau. Le peigne est constitué par une pièce
35 rigide, usinée avec précision et massive qui alourdit suffisamment l'instrument pour que celui-ci exerce spontanément sur la peau une pression favorable à la coupe du poil.

Une autre particularité de l'invention qui
40 peut s'appliquer indépendamment de la précédente mais de préférence est utilisée en combinaison avec elle, est la suivante : les ergots habituels de centrage sont de préférence portés par le peigne et non plus par
45 le chapeau; en outre les surfaces qui les limitent du côté voisin d'un tranchant et du côté opposé sont parfaitement usinées et écartées l'une de l'autre d'une distance bien déterminée qui est égale à celle des bords
50 opposés des trous de la lame à l'état incurvé (position de service) c'est-à-dire est légèrement inférieure à cette distance quand la lame est plane.

La fig. 1 représente, vu en perspective, le
55 rasoir objet de l'invention.

La fig. 2 est, à échelle agrandie, une vue en élévation de la partie supérieure du rasoir.

La fig. 3 est une coupe faite suivant la
60 ligne III-III de la fig. 2.

La fig. 4 représente, vu en plan, le peigne du rasoir sur lequel la lame a été indiquée en traits mixtes.

Prix du fascicule : 6 francs.

La fig. 5 est une coupe transversale montrant les différentes parties constitutives du rasoir avant leur assemblage.

La fig. 6 est une vue analogue à la fig. 3, la lame étant serrée entre le peigne et le chapeau dans la position convenant à l'utilisation du rasoir.

Les fig. 7 et 8 sont des vues schématiques montrant la relation existant entre la largeur des trous de la lame et la largeur des ergots de centrage de ladite lame, avant et après incurvation de cette lame.

Le rasoir objet de la présente invention est du type dit « de sûreté » et comprend les trois parties principales habituelles à savoir : le manche 1, le peigne 2, le chapeau 3 et la lame 4 qui peut être une lame de fabrication courante.

La lame 4 est enfilée sur des ergots 5 portés par le peigne 2 et son centrage est assuré de la façon suivante : les ergots 5 ont une largeur *l* légèrement inférieure à la largeur *L* des trous correspondants de la lame 4 ainsi qu'il est représenté à la fig. 7. Cette largeur *l* est déterminée avec précision et on l'obtient en effectuant un usinage très soigné des ergots 5 ; à cet effet les ergots peuvent affecter, en section, la forme qu'indique la fig. 4, c'est-à-dire comprendre deux ailes relativement minces qui partent en sens opposé d'un bossage central plus gros.

Grâce à cette particularité, et compte tenu du fait qu'une fois serrée entre le peigne 2 et le chapeau 3, la lame 4 est incurvée, les bords latéraux des trous de la lame viennent enserrer étroitement les ergots 5. Dès lors, on obtient l'immobilisation absolue de la lame dans le sens transversal et le parallélisme entre les tranchants de la lame et les faces des ergots 5 du peigne est assuré.

Le peigne 2 du rasoir objet de la présente invention est de même que le chapeau entièrement usiné et de plus rectifié. Pour que l'usinage soit plus aisé le peigne affecte la forme générale d'un I, c'est-à-dire qu'il comporte une âme rectiligne 6 (fig. 3) munie à chacune de ses extrémités d'une aile 7 dans laquelle sont taillées les dents 8 du peigne. Les ailes 7 présentent une surface dont l'arête extérieure 9 a été rendue parfaitement rectiligne à la suite d'usinage. Le peigne ainsi réalisé est réversible et il est

muni à cet effet d'ergots 5 sur ses deux faces (fig. 5).

Les arêtes extérieures des surfaces 9 servent de lignes d'appui à la lame (fig. 3). Lorsque le chapeau 3 est serré sur le peigne, la lame 4 s'incurve ainsi que le montre la fig. 6 et elle est parfaitement maintenue dans cette position, d'une part, par les arêtes des portées 9 et, d'autre part, par une surface 10 de concavité convenable prévue sur le chapeau 3.

La lame ainsi montée (fig. 6) est protégée d'une façon très efficace par le peigne 2, de plus elle est maintenue sur toute sa longueur en sorte que les vibrations sont supprimées. Les arêtes entre lesquelles est encastree la lame, c'est-à-dire les arêtes extérieures du chapeau 3 et des ailes ou nervures 7 sont parallèles entr'elles et aux arêtes tranchantes de la lame.

Le peigne 2 étant réversible il est avantageux de conditionner les surfaces 9 de manière que pour l'une des faces du peigne la lame soit plus écartée des dents 8 que lorsqu'elle est appliquée sur l'autre face. L'utilisateur peut donc, en choisissant la face convenable du peigne, être à même de se raser dans les mêmes conditions de sécurité mais de plus ou moins près.

Afin de faciliter le repérage de la face du peigne désirée on peut munir les ergots relatifs à une face d'un repère tel qu'une encoche 11.

Il est bien évident que l'on peut apporter des modifications de détail aux formes de réalisation ci-dessus décrites sans pour cela sortir du cadre de la présente invention.

RÉSUMÉ.

Rasoir de sûreté dans lequel les points d'appui de la lame contre le peigne et le chapeau appartiennent à des surfaces usinées avec précision de telle façon que la lame soit maintenue suivant des lignes strictement parallèles à sa ou à ses arêtes tranchantes, rasoir qui peut en outre présenter une des particularités suivantes ou toute combinaison de ces particularités entre elles :

a. Les lignes d'appui de la lame s'étendent de façon continue d'un côté à l'autre du rasoir et notamment, le peigne peut comporter, pour le maintien de la lame au voi-

sinage d'une arête tranchante, une nervure continue, limitée extérieurement par une arête rectiligne destinée à intervenir seule, dans le peigne, comme appui pour ladite
5 lame quand celle-ci est incurvée en position de service;

b. Les ergots ou tenons de centrage de la lame sont ménagés ou rapportés sur le peigne;

10 c. Les surfaces limitant les ergots de centrage du côté d'un tranchant et du côté opposé sont usinées de façon à avoir un écar-

tement rigoureusement défini et égal à la distance des bords opposés des trous correspondants de la lame lorsque celle-ci est en position de service c'est-à-dire que cet écartement est légèrement inférieur à ladite distance lorsque la lame est à plat.

Société anonyme :

ÉTABLISSEMENTS B. BOHIN FILS.

Par procuration :

ARMENGAUD Jeune.

